



ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Président de SIEPC Tournebu / Moulines

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2026/009 en date du 24 avril 2026 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 08 mars 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 29 janvier 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BALONNIER Joël	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} septembre 2026

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
TOSTAIN David	Adjoint Technique	1 ^{er} octobre 2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Tournebu,
le 10 juillet 2026,
Le Président,
Jean VANRYCKEGHEM